

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous recevez ce numéro de *La brèche* qui est consacré à certaines facettes de l'inégalité sociale en Suisse. Dans un mois vous recevrez une Brèche de 8 pages. A cela s'ajoutera un nouveau Cahier *La brèche* (à l'identique du Cahier n°1 «Le marché contre la santé»), qui sortira avant la votation sur le référendaire contre la 5^e révision de l'Al.

Un troisième Cahier sera consacré aux rapports entre santé et travail et un quatrième aux politiques migratoires en Suisse.

Au mois de juin sortira notre nouvelle revue trimestrielle (80 pages). La Revue *La brèche* – dans un projet commun, nouveau et internationalisé avec la revue française *Carré rouge** – doit permettre de faire vivre une réflexion radicale – allant à la racine – et marxiste, c'est-à-dire dont l'hétérodoxie s'affirme à la fois contre les scories, encore chaudes, de la pensée figée «marxo-stalinisée», contre les théories social-libérales dominant la gauche institutionnelle ou en rupture avec un syndicalisme déclamatoire, utilisé souvent pour une carrière dans l'appareil.

Avec le prochain numéro du journal *La brèche*, vous recevrez un formulaire précisant les diverses conditions d'abonnement.

De plus, nous vous rappelons l'existence de nos deux sites: www.labreche.ch et www.alencontre.org. Ce dernier site reçoit plus de 1800 visites quotidiennes. Il est mis à jour trois à quatre fois par semaine. C'est en quelque sorte une ligne internet rouge avec nos lectrices et lecteurs, pour les combler sans les accabler.

Charles-André Udry

* Le responsable actuel en est François Chesnais, auteur entre autres de *La mondialisation du capital*, Alternatives économiques-Syros, 1999, et de *La finance mondialisée*, La Découverte 2004.

La « crise sociale », sous-produit du Capital



Travail intense, prolongé, contraint, «non maîtrisé»... puis cessation d'activité: des facteurs de mortalité pour les travailleurs et travailleuses.

Des CFF à la BNS: la même voie

CHARLES-ANDRÉ UDRY

Depuis la nouvelle législation sur le chômage et la dégradation dudit marché de l'emploi, le nombre de personnes se rendant à leur travail en train s'est accru. La direction des CFF vient d'annoncer une nouvelle hausse du prix des billets de transport. Ils augmenteront en moyenne de 3,1% et de 3,6% pour l'abonnement général. Pour la carte journalière avec abonnement demi-tarif, utilisée par beaucoup de retraité-e-s, l'augmentation sera de 14%. Pour la carte journalière commune, la hausse atteindra 15%. Cela touche, en particulier, les groupes de jeunes (voyages scolaires) ou les groupes de personnes âgées faisant un voyage collectif.

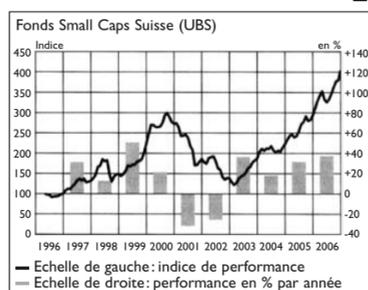
Les CFF n'ont, en réalité, aucune raison de hausser les prix. Aucune prestation améliorée n'est offerte aux voyageurs. L'utilisation démagogique du prix du tunnel de base du Lötschberg participe des arguments surréalistes de la direction des CFF, entre autres du bien nommé Thierry Lalive d'Epina. L'amélioration de l'offre liée à ce tunnel ne concerne que 5% du 1,5 million d'habitants du bassin de Suisse occidentale. De plus, et surtout, ces travaux sont financés par le biais des impôts qui sont, de manière très disproportionnée, payés par les salarié-e-s.

En fait, la politique de remplissage des wagons est poussée à l'extrême. Un taux d'occupation de 70% est considéré comme une limite basse. Il y aurait simplement un «seuil psychologique» qui fait que les pendulaires de l'Arc lémanique, restant debout, considèrent que 70% d'occupation équivaut à une situation analogue à celle de sardines mises en boîte.

Derrière les statistiques sur les taux d'occupation, le nombre de voitures, les différenciations de services se profilent, simplement, des études de coûts et de rendement nécessaires à une future privatisation accentuée; et non pas seulement à une gestion économique assimilable à une gestion privée, comme cela l'est déjà aujourd'hui. Avec les conséquences qui en découlent depuis un certain temps aussi bien pour les usagers que pour l'ensemble du personnel employé par les CFF.

Autrement dit, l'argumentation officielle, relayée par les médias, prend les salarié-e-s pour des idiots, comme lorsqu'on leur fait croire que les primes d'assurance maladie n'augmenteront pas ou que de peu en 2008. On se tait sur

Small Caps et Small Wages



les augmentations précédentes. On fait silence sur les augmentations à venir en 2009 et 2010. On camoufle le simple fait que le financement des coûts de la santé est très largement à charge des ménages privés¹, encore plus si l'on tient compte de l'origine des ressources (cotisations aux assurances et impôts finançant les dépenses de l'Etat). (Voir le site www.labreche.ch sur le bilan de la votation sur la caisse unique du 11 mars 2006.)

La Banque nationale suisse (BNS) – dont le président de la direction générale est le Valaisan de Saxon Jean-Pierre Roth, formaté à l'idéologie néoclassique lorsqu'il a «parfait son éducation» au MIT (Etats-Unis) – a décidé le jeudi 15 mars 2007 de relever d'un quart de point, à 2,25, son taux de refinancement, pour la sixième fois depuis 2006. Depuis mars 2003, ce taux a augmenté de 2%. Pour les salarié-e-s et les propriétaires d'un appartement, l'effet sera clair: les taux hypothécaires vont prendre l'ascenseur. Les grandes banques le réclamaient depuis des mois. Migros Bank, la Banque cantonale de Zurich (ZKB), Raiffeisen, CZ et UBS l'annoncent déjà (*HandelsZeitung*, 14-20.3.2007). Les assureurs propriétaires immobiliers vont aussi en profiter. Sur une masse de 500 milliards de dette hypothécaire, une hausse de 2% ramènera à ces «acteurs économiques» (banques et assurances) quelque 10 milliards. Un beau transfert des salaires vers le capital. A cela il faut ajouter la hausse des intérêts sur les dettes de l'Etat fédéral, des cantons et des communes. Quelque 20 milliards. Ce financement se fera pour l'essentiel par les salarié-e-s. D'autant plus que les Chambres viennent

Un rapport de la banque américaine Merrill Lynch-Capgemini, une des plus grandes banques de gestion de fortune privée, intitulé «World Wealth Report», nous apprend que 87'000 personnes dans le monde possèdent chacune plus de 30 millions de dollars (36,6 millions de CHF) de patrimoine financier. La plus grande

partie se concentre en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Merrill Lynch-Capgemini les qualifie «d'ultras»... riches. Une partie d'entre eux ont recours à des gestionnaires de portefeuille, dont la Suisse pullule. D'autres, les plus huppés, montent des sociétés financières, en se regroupant à quelques-uns,

pour faire prospérer leur capital-argent.

Une grande partie de leurs revenus provient d'une redistribution aux actionnaires des profits des grandes firmes multinationales, soit de la plus-value créée par les salarié-e-s.

Cela n'implique pas que certains de ces «ultras» n'investissent pas dans des petites capitalisations (petites entreprises) appelées «Small Caps». Prenons l'exemple d'un fonds d'actions UBS, constitué pour l'essentiel de sociétés suisses: Georg Fischer, Rieter Holding, Verwaltung & Privat-Bank, St Galler Kantonalbank, Galenica Holding, Kaba Holdings, Converium Holding, Temenos Group, Unique Zurich Airport, Quadrant AG. Sur cinq ans, de 2002 à 2006, les gains ont été, en moyenne annuelle, de 16,8% en francs suisses, de 14,8% en euros et de 24,2% en dollars (voir graphique).

Comparez ce résultat annuel avec les revenus des salarié-e-s durant cette période. Selon l'Office fédéral de la statistique (2006h, p.1), les salaires réels ont augmenté en moyenne de 0,8% en 2003, de 0,1% en 2004 et de -0,2% en 2005. Cette évolution du salaire réel donnée par l'OFS ne tient pas compte des hausses des primes des assurances maladie ou des cotisations à la caisse de pension.

Néanmoins, cette moyenne est assez proche de la réalité pour toutes celles et ceux qui ne touchent ni bonus de cadre, ni ne grimpent dans «l'échelle des responsabilités». (CAU)

d'accepter un allègement fiscal de 40% sur la fortune privée (sur les dividendes: montant distribué annuellement par les entreprises aux actionnaires). La justification donnée par l'inénarrable Jean-Pierre Roth – à la botte des grandes banques comme toutes les directions générales de la BNS – porte sur le danger de l'inflation. Cette dernière serait liée à l'injection de trop grandes liquidités monétaires, aux effets inflationnistes, et qui sont provoquées par des taux d'intérêt trop bas.

Le monde à l'envers. Et cela pour deux raisons. Premièrement, une hausse des taux a des effets sur la hausse des loyers, sur les impôts (financement de la dette ou alors austérité accrue), sans parler du report sur les prix que des entreprises liées au marché interne peuvent faire lorsqu'elles sont endettées et que le coût de leur dette s'élève.

Deuxièmement, il n'est pas difficile de percevoir que la concurrence venant des «pays émergents», du reste des pays de l'UE, ainsi que le chômage et l'ouverture européenne du marché du travail exercent une pression sur les salaires: mise en concurrence planifiée des salarié-e-s entre eux, face à des syndicats d'une débilité profonde. Les coûts unitaires salariaux (part des salaires dans chaque unité produite) ne vont donc pas augmenter; d'autant plus que la productivité croît plus vite que les salaires.

Cette décision de la BNS, comme celle des CFF ou celle des caisses maladie, participe simplement de la vaste rerépartition des richesses en faveur du capital et, donc, en défaveur du travail.

1. Ludwig Gärtner et Yves Flückiger, *Problèmes de l'Etat social: causes, fondements et perspectives*, Verlag Rüegger, 2006, p. 93.

Santé et inégalités sociales

«On observe même un accroissement des taux de mortalité dans les groupes les moins favorisés»

BENOÎT BLANC

«L'espérance de vie augmente régulièrement, mais les inégalités de santé ne se réduisent pas! Certaines ont même tendance à s'aggraver.» Le constat est celui de Martin Hirsch, président d'Emmaüs France. Il ouvre un dossier consacré aux inégalités sociales de santé en France publié début 2007 par le très officiel Institut de veille sanitaire (InVS)¹.

Le constat est valable à l'échelle européenne: «Depuis les années 1980, la mortalité générale a fortement diminué et les causes de décès se sont modifiées, notamment avec une baisse importante de la mortalité par maladies cardiovasculaires et la mortalité par cancer pour certaines localisations (estomac, cancers de l'utérus, cancers liés à l'alcool chez les hommes). La question est donc de savoir si les groupes sociaux ont tous également bénéficié de l'allongement de l'espérance de vie et si les écarts entre groupes sociaux se sont accrues ou ont au contraire diminué. Différentes études nationales [en Europe] concluent à un maintien des écarts de mortalité, voire à une aggravation des inégalités au cours du temps. [...] On observe globalement une diminution moins marquée de la mortalité dans les groupes de professions manuelles ou encore pour les

moins instruits. [...] Pour certaines causes, on observe même un accroissement des taux de mortalité dans les groupes les moins favorisés au cours des années 1980.»²

Comme en écho, trois semaines plus tard, le *British Medical Journal (BMJ)* publiait un article intitulé: «L'écart se creuse en Grande-Bretagne entre groupes sociaux en matière de mortalité infantile»³. La mortalité infantile mesure le nombre de décès d'enfants de moins d'une année pour 1000 naissances vivantes. En 1997-99, la mortalité infantile des enfants nés outre-Manche de parents de professions manuelles était supérieure de 13% à la moyenne nationale. Cet écart s'est creusé pour atteindre 19% en 2002-04.

La Suisse: pas une exception

Et en Suisse? Les données officielles sont maigres à ce sujet, comme à propos de nombreux autres. Mais il n'y a aucune raison de penser que la tendance soit différente. Une étude réalisée à Genève et portant sur les années 1970-1990 a montré: que l'espérance de vie des ouvriers peu ou pas qualifiés était inférieure de 4,4 ans à celle des professions libérales ou scientifiques; qu'en 1992, 85% des architectes, ingénieurs et techniciens de cette

génération d'hommes ayant atteint l'âge de 65 ans avaient survécu sans invalidité, contre 60% pour les manœuvres et 57% pour les travailleurs du bâtiment. En 2002, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié une étude sur *Les inégalités sociales et la santé en Suisse*, fondée sur les réponses à l'Enquête suisse sur la santé de 1997. On y lit (p. 10) que «les personnes d'un statut socio-économique inférieur sont défavorisées dans la majorité des domaines de la santé considérés (santé en général, bien-être physique et psychique, recours aux prestations médicales et à l'entraide pour des raisons de santé, comportement en matière de santé)».

La fabrique sociale des inégalités de santé

Que cache ce terme de «défavorisé»? Les responsables de l'ouvrage coédité par l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) en 2000 en France, *Les inégalités sociales de santé*, sont plus directs: «Les inégalités de santé, concrètement mesurées par les taux de morbidité [maladie] et de mortalité, la fréquence des handicaps moteurs ou des troubles mentaux, l'espérance et la qualité de vie sont aussi [souligné par les auteurs] des inégalités

sociales.»⁵ Cette précision est essentielle. Actuellement, les assureurs et autres camelots de la démolition sociale cherchent à nous faire croire que notre santé serait avant tout une question de «capital génétique» ou de «comportements individuels».

Les mécanismes par lesquels les inégalités sociales – qui se combinent souvent avec les différences d'origine pour les personnes immigrées – se traduisent en inégalités de santé sont nombreux et complexes. En voici quatre:

1. La mise sous pression croissante des salariés dans le cadre de leur mise en concurrence brutale par les employeurs. «La «guerre» économique dans laquelle sont engagées au niveau planétaire les entreprises dans le but d'acquiescer de nouveaux marchés (ou pour y rester) a directement influencé les règles du management de ces organisations. Plusieurs études ont mis en évidence les conséquences sanitaires de l'augmentation de la pression

psychologique sur l'exécution des tâches, de l'insécurité et du stress dont les coûts sont externalisés vers l'assurance maladie et les autres «airbags» sociaux.» Ce constat n'est pas celui d'un syndicaliste obtus, mais du professeur Gianfranco Domenighetti, responsable du Service de la santé publique du canton du Tessin⁶. Domenighetti rappelle une étude récente à Genève: 28% des consultations de personnes actives professionnellement étaient liées aux conditions de travail des patients. Son constat: on assiste à une «augmentation de la morbidité [des causes pouvant provoquer une maladie] suite à la croissance des inégalités sociales et des «nouveaux risques liés au travail (stress et insécurité).»

2. Dans une large mesure, les comportements, ou modes de vie, ne relèvent pas du bon vouloir individuel et du «sens des responsabilités»: ils sont façonnés par la position sociale de chacun. «La dissociation habituellement opérée entre condi-

tions d'existence et modes de vie [...] apparaît problématique là où il s'agirait plutôt de comprendre comment la position sociale détermine à la fois les unes et les autres.»⁷ Un exemple: toutes les études montrent que le risque d'obésité est plus élevé pour les enfants des milieux populaires. «Ces inégalités ne se réduisent pas à des différences de comportements individuels de la part des enfants mais sont le fruit de mécanismes plus complexes impliquant l'environnement familial, les conditions de croissance dès les premiers temps de la vie. La réduction des inégalités sociales de surpoids nécessite donc d'agir de façon précoce, en ciblant, outre les connaissances et habitudes de vie des enfants, les conditions dans lesquelles ils se développent dès le plus jeune âge», conclut une étude menée en Alsace, voisine, sur ce sujet⁸.

3. L'accès aux soins n'est pas le même selon la position sociale, indépendamment des éventuelles limitations financières:

La crise sociale

Les résultats d'une production privée de la ville

URS ZUPPINGER

Que nous soyons riches ou pauvres, patrons, salarié-e-s, chômeurs, chômeuses ou retraités, un point nous est commun: sauf exception nous vivons «en ville». Cette ville a envahi tout le territoire en Suisse. Elle impose à tous d'être mobile. Elle évolue sous le diktat de la promotion immobilière et des gérances (avec des différences régionales, le pourcentage des locataires reste proche de 70%). Elle oblige toutes et tous à vivre dans un environnement

de plus en plus pollué, dangereux et bruyant, soumis à l'omniprésence d'une publicité toujours plus agressive et un contrôle policier de plus en plus impitoyable de l'espace public.

Une mobilité contrainte

La ville-marché – qui s'est imposée après la Seconde Guerre mondiale et s'est emparée du territoire jusqu'au dernier recoin du pays – est, essentiellement, faite pour une figure sociale type d'habitant:

le salarié propriétaire de voiture.

Pour les autres il est de vraiment difficile de suivre le rythme de vie qui s'accélére, permanence, de rester attractif sur le marché du travail, d'obtenir la localisation du logement qu'une gérance a bien voulu leur attribuer, de s'approvisionner dans les supermarchés pullulents en périphérie et d'effectuer (en temps, énergie, argent) le parcours entre domicile, la crèche, l'école, les commerces et le travail des parents-travailleurs de



A l'AVS et payer son loyer

Le chiffre de 30% est généralement invoqué pour situer la «moyenne» des dépenses de loyer par rapport au revenu. En réalité, il est préférable de prendre des chiffres illustrant concrètement des situations.

Par exemple, le Département de la solidarité et de l'emploi de la République et canton de Genève effectue, en 2005, le calcul suivant pour assurer une aide (prestation complémentaire) à une personne seule (âge AVS) qui vit «à domicile». Ses ressources sont évaluées à 20'643 francs par an (19'620 d'AVS et 1'023 d'épargne et intérêt de l'épargne). Cette personne va toucher une prestation complémentaire de 7'697 francs. Selon l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), avec les prestations complémentaires, cette personne aura donc un revenu de 28'340 francs par année. La part du loyer annuel et charges se monte à 11'040 francs, soit 39% des ressources sans prestations. Un complément de revenu, selon la loi genevoise, s'ajoute aux premières ressources complémentaires (7'697 francs de prestations complémentaires fédérales et une somme de 5'303 francs de prestations complémentaires cantonales). Ainsi, le loyer – de 920 francs par mois, une perle – accapare 26,4% du total des ressources (propres + prestations complémentaires fédérales et genevoises, pour autant que la personne ait eu le courage d'effectuer les démarches pour les obtenir). Et ce pourcentage n'a de sens que rapporté au total, en chiffres absolus, des ressources à disposition d'une personne. En effet, 30% de 200'000 ne laissent pas le même

solde que 30% de 35'000 francs, ni... Pour un couple, en âge d'AVS, ses ressources sont estimées à 26'460 francs par année, auxquelles il faut ajouter que les charges à 14'400 francs, soit un total de 40'860 francs. Ses ressources (AVS, LPP-2^e et LPP-1^{re}) sont évaluées à 46'997 francs. Les ressources moindres sont de 40'860 francs. Ce couple ne recevra aucune prestation complémentaire fédérale. Avec 6'647 de «surplus», il recevra, par contre, 1'963 francs annuels de prestations complémentaires de la République de Genève. Son loyer, prestations complémentaires fédérales (les 26'460 francs pour un couple plus le loyer), constitue 35,6% du total des ressources fixes. Les prestations complémentaires cantonales passeront à 30,6% du total des ressources disponibles. Elles sont évaluées à la hausse, de 1'000 francs annuellement. Donc à 2'934 par mois. À 63 et 64 ans respectivement, les prestations urbaines et culturelles haut de gamme de la ville payant un loyer plus que modeste par rapport à la ville puisque évalué à 1'200 francs par mois. Il faut ajouter à cela que les modifications de la loi depuis 2005, dans la répartition des prestations reportées sur les cantons, péjorent la situation des personnes possédant des ressources plus que modestes.

io-économiques

«Il existe des différences sociales dans la manière de repérer et de traiter les troubles et maladies, ou encore dans les chances d'en limiter les conséquences en termes d'incapacité ou de mortalité. Ainsi, par exemple, l'avantage des plus favorisés en matière de mortalité par maladies coronariennes ne provient pas seulement d'une moindre exposition à l'ensemble des facteurs de risques mais aussi d'un traitement plus systématique et plus efficace de cette pathologie, limitant leur risque léthal chez les plus favorisés.»⁹

4. Les barrières financières à l'accès aux soins prennent une ampleur croissante. Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle disposition de la LAMal (Loi sur l'assurance maladie) en janvier 2006, 120'000 personnes se retrouvent aujourd'hui en Suisse sans couverture maladie, parce qu'elles n'ont pas pu payer leurs primes ou franchises¹⁰. Même si des solutions sont bricolées au cas par cas par les cantons, ce sont

des milliers de personnes qui sont ainsi gravement fragilisées – que l'on pense à toutes celles qui souffrent de maladie chronique! De même, le processus de grignotage du catalogue des prestations couvertes par la LAMal a commencé (avec les médecines alternatives ou les nouvelles règles pour les psychothérapies) et il touchera en premier lieu celles et ceux qui ont des revenus modestes.

La permanence des inégalités sociales de santé est aujourd'hui manifeste, malgré la richesse de nos sociétés et les progrès faits par la médecine. Cela peut nourrir des formes de résignation. «[Les] différences vis-à-vis de la santé, de la maladie et de la mort sont constantes et généralisées. Il n'y a pas de moyen aisé de les corriger», peut-on lire sous l'entrée «Inégalités sociales de santé» du *Dictionnaire suisse de politique sociale* (en ligne). Cela peut aussi conforter la conviction de la nécessité de s'atta-

quer aux racines de ce scandale humain, qui plongent dans les effets économiques, sociaux, politiques, culturels du capitalisme débridé. ■

1. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH)*, N° 2-3, 23 janvier 2007.
2. Emmanuelle Cambois, Florence Jusot, «Ampleur tendance et causes des inégalités sociales de santé et de mortalité en Europe: une revue des études comparatives», *BEH*, N° 2-3, 23 janvier 2007, p. 11.
3. *BMJ*, 2007, 17 février 2007.
4. Etienne Gubéran et Massimo Usel, *Mortalité prématurée et invalidité selon la profession et la classe sociale à Genève*, Genève 2000.
5. Inserm, *Les inégalités sociales de santé*, Paris, 2000, p. 14.
6. G. Domenighetti, «Grandeur et misère des systèmes universels de santé», préface à Zofia Swinarski Huber, *Système de santé suisse: formation et maîtrise des coûts*, Berne, 2005.
7. Inserm, *op. cit.*, pp. 127-128.
8. Dominique Fernandez et alii, «Inégalité sociale des enfants face au surpoids en Alsace: données de la visite médicale d'admission en école élémentaire, France, 2001-2002», in *BEH*, N° 2-3/2007, p. 23.
9. E. Cambois et F. Jusot, *op. cit.*, p. 13.
10. *Neue Zürcher Zeitung*, 8 mars 2007.

50 ans : burn-out, bore-out, chômage

Le stress au travail, la nécessité d'obéir à des ordres paradoxaux – assurer la qualité et faire le plus vite quitte à être «moins regardant» – sont parmi les facteurs repérés de burn-out (d'épuisement dépressif). Il existe une autre dimension en Suisse. Etant donné la combinaison de l'AVS et des caisses de pension (2^e pilier) – qui fonctionnent quasi partout selon la norme de la primauté de cotisation (la rente exacte n'est pas connue) – les salariés de plus de 55 ans sont trop chers. Non pas (seulement) parce qu'ils seraient «surqualifiés» – selon la formule consacrée des employeurs qui répondent à leur lettre de demande d'embauche – mais parce qu'un homme entre 55 et 65 ans «coûte» 18% (en pour-cent du salaire assuré) de cotisations pour le 2^e pilier. Entre 35 et 44 ans, la barre se situe à 10% et à 7% entre 25 et 34 ans. Aymo Brunetti, responsable du Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie), qui travaille de concert sur ce thème avec ledit Office fédérale des assurances sociales (un oxymore) reconnaît «que c'est un vrai problème. Malheureusement nous ne pouvons quasiment pas revenir sur cette situation donnée [sur ce formatage]» (*Cash*, 15.03. 2007). Résultat, 40% des chômeurs de longue durée ont 50 ans et plus.

Cela aboutit aussi à une stratégie de certains employeurs visant à démoraliser des cadres en ne leur donnant plus de travail. Ils sont victimes du bore-out (de l'anglais: to bore: s'ennuyer). Un des spécialistes suisses du burn-out, Hans Kernén – bien intégré dans les politiques de management patronal: Kernén Ressource Management AG –, reconnaît qu'une situation de bore-out peut aboutir à une exténuation similaire à celle du burn-out. Une façon de les congédier.

Avec, en prime, une économie de 5,5% (sur le salaire assuré) pour le patron s'il remplace le bore-out par un jeune qui tiendra quelques années avant de connaître, peut-être, un burn-out. Le bore-out au chômage risque bien de voir sa santé se dégrader. Mais les «coûts de la santé» n'ont rien à voir, selon l'ineffable Couchepin, avec les conditions de travail et le système d'ensemble des «lois sociales».

Dans le procès d'accapement et de rejet de la force de travail, le Capital ne fait pas de différence, substantielle, entre les salariés des dites classes moyennes et le «simple travailleur». Le profit (l'extorsion de la plus-value) dicte partout ses priorités. ■

e et la ville

e par les promoteurs et les banques

enfants de 12 ans et moins sont contraints d'accomplir chaque jour. Si vous bénéficiez d'un revenu dit communément confortable (sic!), vous pouvez vous équiper pour être «à la hauteur» des exigences de la ville d'aujourd'hui et vous prémunir contre certains inconvénients. Le problème est qu'un nombre croissant de salarié-e-s, de sans-emploi, de jeunes, de rentiers et de familles monoparentales ne peuvent plus se payer une voiture, à moins de s'endetter.

Pour se rendre compte de quelle façon s'opère le tri, il suffit de scruter le peuple des usagers des transports publics urbains. Ils se composent dans leur majorité de personnes à faible revenu.

Or, les personnes âgées et les jeunes qui font le gros des usagers de ces transports, fournissent aussi, comme par hasard, l'essentiel du contingent des accidentés non-automobilistes de la route. En effet, la ville d'aujourd'hui est sans pitié avec celles et ceux qui ne savent pas encore ou ne savent plus se conformer aux règles de la circulation routière.

Une offre de logements privilégiant les bons risques

C'est bien sûr le dernier souci des promoteurs immobiliers et de leurs pourvoyeurs de fonds (caisse de pension, banques cantonales et privées, fonds d'investissements immobiliers) qui sont les seuls à véritablement produire de la ville en Suisse. Et cela pour la simple raison que les collectivités publiques ne peuvent et ne veulent pas le faire à leur place, par manque d'un patrimoine foncier adéquat et par soumission aux intérêts des accapareurs privés et parasites de la rente foncière.

Durant les années 1990, les investisseurs privés du secteur immobilier ont concentré leur activité sur le marché des maisons individuelles qui sont implantées à la lisière des villes, là où le bilan écologique est le plus négatif. A partir de 2002, ils ont relancé le marché

des immeubles d'habitation collective en lui imprimant une nouvelle orientation qui favorise la vente en PPE (propriété par étage) au détriment de la location.

Les habitants, salarié-e-s, chômeurs et chômeuses et rentiers AVS pauvres ou en voie d'appauvrissement (voir encadré ci-contre: «A l'AVS et payer son loyer») ne les intéressent guère. L'offre d'appartements à loyer abordable est sans rapport avec la demande.

Celle-ci a d'ailleurs de la peine à émerger face au *black-out* des gérances. Essayez toujours d'être retenu pour louer un appartement subventionné ou non, si votre revenu est bas ou incertain ou si vous êtes en poursuite. Vous n'avez tout simplement aucune chance, sauf si une personne ou un organisme solvable garantit le loyer à votre place.

Résultat: la population des SDF (sans domicile fixe) ne cesse de croître et les offices d'aide sociale croulent sous le travail afin de chercher, de manière hypothétique, des solutions pour des ménages menacés d'expulsion.

Un environnement inégalement attribué

La pollution de l'air et le bruit routier envahissent le territoire urbanisé sans faire le détail. Certains peuvent s'en prémunir parce qu'ils disposent des ressources matérielles (et culturelles) pour choisir leur domicile principal. Ils peuvent se réfugier, le cas échéant, dans leur résidence secondaire. Par contre, les autres sont contraints de subir.

Quant au matraquage publicitaire omniprésent, il véhicule un modèle social de nantis qui suscite frustration et tensions chez celles et ceux, jeunes et vieux, qui n'y correspondent pas. Ou qui stimule

l'endettement... avec les poursuites à la clé. Et des problèmes de logement.

Or, ladite crise sociale ne gonfle pas seulement les rangs des personnes en difficulté. Elle renforce aussi le rôle, le poids et l'arrogance de la minorité fortunée, qui s'enrichit (entre dans l'immobilier) et détient le pouvoir effectif. Ces dominants se sentent d'autant plus légitimés dans leur attitude que le sol est dans la société capitaliste un bien qui se vend et qui peut donc être approprié privativement, par toute personne qui dispose du capital nécessaire.

N'oublions jamais que le territoire des villes suisses est à 90%, au moins, en mains privées et, de ce fait, inaccessible à Monsieur Tout-le-monde sauf accord du propriétaire. Si vous voulez faire l'expérience de ce que cela signifie, il suffit de combiner un prochain achat dans un supermarché avec la distribution d'un tract qui informe le personnel sur son statut de salarié. En un rien de temps vous serez éconduit... car vous êtes sur un «terrain privé».

Du côté de la population qui subit la crise sociale on a plus de peine à reconnaître les intérêts communs. Chacun a déjà assez à faire en s'occupant de ses problèmes à lui. De plus, il faut reconnaître qu'il n'y a pas grand-chose en commun, de prime abord, entre: des jeunes sans avenir professionnel; des mères célibataires qui ne savent pas comment nouer les deux bouts; des SDF; des locataires menacés d'expulsion; des salarié-e-s qui croulent sous les dettes parce qu'ils n'ont pas su résister à la «tentation de vivre en dessus de leurs moyens»; et des personnes âgées qui, elles, ne disposent plus des ressorts pour se frayer, sans faire face à d'énormes difficultés, leur che-

min à travers les aménagements labyrinthiques et souvent dangereux de nos villes.

A cela s'ajoute le citoyen «automobilisé» et «natelisé» d'aujourd'hui. Il a perdu le sens de la communauté de voisinage. L'espace public d'aujourd'hui n'a plus rien de convivial. Il est soumis à l'obligation de paraître (look). Pourtant, il est fréquenté la plupart du temps dans l'anonymat, le stress et l'indifférence. Les sociologues parlent du «lien social», sans saisir que son délitement est provoqué par la fragmentation produite par les rapports sociaux capitalistes, que ce soit dans les activités de travail comme dans les «relations sociales» d'une vie quotidienne dominée par la reproduction du capital.

«Pourvu que les utilisateurs multiples de la ville ne se gênent pas mutuellement et que tout le monde se sente en sécurité!» semble être le souhait le plus largement partagé au travail, à domicile et en ville.

Voilà un souhait qui blinde contre les difficultés de nos concitoyens. Alors que les reconnaître serait un premier pas sur le chemin de la résolution des – et de nos – problèmes!

Ce souhait génère de même une sympathie pour les forces de «l'ordre» (lequel?) alors que ces dernières (en tant que corps social hiérarchisé et soumis à l'Etat dominant) ne sont, tout de même, pas seulement là pour faire respecter le code de la route et veiller à la sécurité des citoyens. Elles exercent un contrôle et le cas échéant appréhendent toute personne «suspecte»: un «étranger», un immigré de couleur, un possible «sans-papier». Elles garantissent la propriété privée du sol et des entreprises qui y sont implantés et visent à empêcher (ne serait-ce que par le biais d'une crainte intériorisée (forte en Suisse), une contesta-

tion de l'ordre (désordre) social existant.

Un combat possible et nécessaire

Ce descriptif ne reflète cependant qu'une face de la médaille. L'expérience prouve en effet aussi que les citoyens sont attachés à leur milieu de vie au point d'être prêts à se battre si des projets menacent d'en effacer les avantages. L'action collective permet de remporter parfois des victoires contre les promoteurs et les autorités dans les domaines de l'urbanisme et du logement. De telles luttes peuvent faire tomber les barrières entre les différentes catégories de victimes de la crise sociale, si elles sont consciemment conçues pour atteindre ce but.

Or, la promotion de telles luttes n'est pas seulement nécessaire pour obtenir telle ou telle victoire particulière, mais aussi afin de faire comprendre aux responsables publics et privés de la production et du développement urbains que la crise sociale a changé la donne.

Dans le contexte actuel, la gestion urbaine ne peut plus consister à gérer les aménagements construits du domaine public et privé de la ville et à faire parallèlement du marketing urbain dans une optique de compétition interurbaine.

La gestion des villes doit être impérativement élargie aux mesures à mettre en place pour résoudre les problèmes des habitants, des salarié-e-s, des chômeurs et chômeuses, des jeunes, des personnes âgées frappés par la régression sociale. Et ce but ne pourra être atteint que grâce à la mobilisation des intéressé-e-s. ■

La descente aux enfers

Politique d'asile: diviser les salarié·e·s alors que le patronat attaque et décentrer leurs inquiétudes sociales

DARIO LOPRENO

A l'exclusion des votes sur l'adhésion à l'ONU et le rapprochement (EEE) avec l'UE (Union européenne), entre 1964 et 2006 on compte vingt-quatre initiatives ou référendums sur le «problème des étrangers». Les votations cantonales et locales ne sont pas comptées.

Occuper le terrain et déplacer le «débat politique»

Le contenu de ces expressions «populaires» – formatées de longue date par différents pouvoirs – de la démocratie semi-directe oscille entre trois pôles: la xénophobie; l'utilitarisme migratoire; l'intégration de l'Union européenne à la politique néo-conservatrice. Elles ont dominé une part importante du «débat politique» en Suisse. Le taux d'assentiment des votants à ces thématiques a oscillé entre 30 à 49,9% de oui¹. Parmi ces votations, sept ont concerné l'asile, entre 1986 et 2006.

Actuellement, une nouvelle initiative de l'UDC – Union démocratique du centre, avec ses deux conseillers fédéraux, Samuel Schmid au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (sic!) et Christoph Blocher au Département de justice et police (sic!) – doit passer en votation: «Pour des naturalisations démocratiques».

Elle propose de soumettre les naturalisations aux électeurs et électrices. Sous-jacente à ce type d'opération (aux visées électorales aussi) se profile l'idée d'une assimilation contrainte, «car la nationalité se mérite». C'est aussi une épée de Damoclès qui pèse sur les immigré·e·s et les contraint à consentir aux normes sociales dictées par les dominants. La campagne contre les ressortissant·e·s non européens assure une base à ce type d'initiative.

Premier volet d'un inventaire salutaire

• **Avant 1979**, alors que la plus grande partie des réfugiés provient des pays du Comecon («glacis soviétique»), puis du sud du Vietnam (les Hoa, Chinois du Vietnam), l'asile n'est mentionné qu'à l'article 21 de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). La pratique repose sur des directives fédérales plutôt ouvertes. Puis, bien que l'arrivée de requérants reste toujours très faible, les choses vont aller en s'aggravant.

• **1979** La nouvelle Loi sur l'asile (LAsi) s'inspire de la Convention des Nations Unies de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut de réfugié. L'article 3 énonce: les requérants doivent avoir été exposés ou doivent avoir craint d'être exposés «à de sérieux préjudices [...] en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur

appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques».

Ces textes soulignent la persécution et le caractère non économique et personnel des causes d'exil; créant, de fait, la base pour les futures notions d'«admission provisoire collective» (réfugiés dits de la violence) ainsi que de «réfugiés économiques» (dits «faux réfugiés»). La catégorie «d'admission provisoire» impliquera une remise en cause fondamentale de l'existence d'une politique d'asile. Celle de «réfugié économique» signifiera une restriction du droit à l'asile. La loi entre en vigueur en 1981.

• **1984** Entrée en vigueur de la 1^{ère} révision de la LAsi, obéissant au message du Conseil fédéral. Ce dernier insistait sur «l'augmentation du nombre des demandes d'asile» ainsi que sur la durée trop longue de la procédure. Points saillants de cette première révision: définition de cas «manifestement infondés» pour lesquels l'audition fédérale (complémentaire à celle cantonale) est supprimée; décision de renvoi est désormais prise en cas de décision négative sur l'asile; la deuxième instance de recours est supprimée; les cantons peuvent désormais interdire aux candidat·e·s à l'asile de travailler.

• **1987** La 2^e révision de la LAsi est acceptée lors d'un référendum (67% de OUI). L'argument massif: les «demandes continuent de croître» et que les procédures restent trop longues. Les pouvoirs du Conseil fédéral sont accrus en cas «d'afflux extraordinaire de requérants». Les «aides au départ» sont institutionnalisés ainsi que quatre centres d'enregistrement fédéraux (en semi-enfermement) pour les requérants. Ces derniers sont répartis par canton, en pour cent par rapport à la population résidante; cela sans prise en compte de leurs liens personnels. Cette révision introduit la possibilité de déroger aux normes usuelles d'assistance sociale et de la dispenser en nature. Innovation: une possible détention de 30 jours en vue du refoulement. La règle: prise de décision sur dossier, par l'Office fédéral (sans plus d'audition fédérale).

• **1990** Arrêté urgent (3^e révision de la LAsi), toujours en raison du «nombre croissant des demandes», adopté par les Chambres en une seule session. Cela n'empêche pas les demandes d'asile de continuer à augmenter, même si elles restent toujours modestes: «record»: 46 000 en 1999!

Modifications majeures: non-entrée en matière et renvoi immédiat pour les demandes «abusives» ou pour le refus de collaborer; non-entrée en matière pour les demandes qui viennent de pays désignés comme sûrs; interdiction de travailler pendant trois mois voire six mois en cas de refus en 1^{ère}

instance; introduction de la notion de «réfugiés de la violence»; limitation de la possibilité du permis B humanitaire en fin de procédure d'asile; introduction du «compte de sécurité» pour les requérants: prélèvement de 10% sur leur salaire, mis sur un compte dit de sûreté, afin de faire payer au requérant ses frais d'assistance et de renvoi le cas échéant (en 1998, les autorités fédérales reconnaissent l'existence de 17 000 comptes de sécurité en déshérence ainsi que le fait qu'un grand nombre d'employeurs ont détourné ces fonds).

• **1991** Les Démocrates suisses (nationalistes xénophobes) lancent une initiative pour expulser les requérants entrés illégalement en Suisse (de fait, 80 à 90% des cas) et pour limiter la population étrangère à 18%. Elle sera invalidée, en 1995. Les radicaux d'Argovie (section cantonale du gouvernemental et fédéral Parti radical démocratique suisse) relanceront une initiative pour la limitation de la population étrangère à 18%; elle est refusée en 2000 par 64% des voix.

• **1991** Le Conseil fédéral, dans son *Rapport sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés*, définit le «modèle des trois cercles». Il relègue de la sorte les travailleurs yougoslaves du deuxième au troisième cercle, les exclut du recrutement en tant que saisonniers (neuf mois). La décision concerne environ 44 000 personnes soudainement et brutalement précarisées. Une partie bascule dans les domaines de l'asile ou des sans-papiers.

• **1993** L'Union démocratique du centre (UDC) lance son initiative *Contre l'immigration illégale*, contre les entrées illégales et préconisant la limitation de l'activité professionnelle des requérants d'asile.

• **1994** La loi sur les «Mesures de contrainte en matière de droit des étrangers» (suppression de l'*habeas corpus* pour les étrangers sous mesure de ren-

voi) – traitée la même année où sont adoptées les dispositions légales contre le racisme! – est acceptée par référendum par 73% des votants (entre en vigueur en février 1995).

Ces nouvelles mesures sont notamment: la possible détention (sur soupçon de fuite) en vue du refoulement en cas de décision négative passe de 30 jours à neuf mois; sous certaines conditions elle peut être précédée de trois mois de détention «préparatoire» et préventive; une détention de 72 heures sans contrôle judiciaire peut avoir lieu en cas de renvoi immédiat du refoulé; la fouille et la perquisition sont autorisées en dehors de toute enquête pénale.

• **1996** Refus par 53% des votes de l'initiative de l'UDC *Contre l'immigration illégale* (1993, voir ci-dessus). Elle préconisait aussi une limitation drastique de l'activité professionnelle des requérants.

• **1997** Signature de l'accord Suisse-Yougoslavie (alors, Serbie-Monténégro), sur le renvoi des requérants d'asile yougoslaves; en fait, cela concerne en majorité des Kosovars ou des Rom (Tsiganes) déboutés définitivement.

La description analytique des dix années suivantes, jusqu'en 2007 – qui s'assimilent à une descente aux enfers – est consultable dès maintenant sur nos sites (www.labreche.ch et www.alencontre.org). Tout cela se retrouvera dans le «Cahier *La brèche* N° 4» consacré aux politiques migratoires de l'Etat suisse, dans le contexte européen.

Sans cette mémoire, une contre-offensive est vouée à cultiver la désespérance ou la seule dimension caritative des activités dites de solidarité. ■

1. Même l'initiative «Etre solidaires» de 1981, pour l'abolition du statut de saisonnier, la seule à ne pas être xénophobe, s'est vue transformée, étant donné les rapports de forces, en un débat avec des fortes tonalités xénophobes.

CONFÉRENCE

Eric Hazan

Cardiologue, directeur des Editions La Fabrique, Paris, auteur de *Notes sur l'occupation: Naplouse, Kalkilyia, Hébron*

La Palestine occupée

Mercredi 28 mars 2007 à 20 heures
Buffet de la gare, Lausanne (Salle des Vignerons)

Organisé par: Collectif Urgence Palestine, Collectif antiguerre (Vaud) et attac (Vaud)
Soutenu par: GSsA (Vaud), A gauche toute (POP-Gauche en mouvement-solidaritéS), Mouvement pour le socialisme (MPS), Cercle étudiant alapage2, Editions Page deux, Union syndicale vaudoise (USV)

Se tuer au travail

Le 2 octobre 2006, un ingénieur de 39 ans se suicide en plein cœur du technocentre Renault de Guyancourt (Yvelines). Les mois précédents, deux tentatives avaient déjà eu lieu. Le 22 janvier 2007, un technicien de 44 ans se donne la mort sur les abords du même site. Le 16 février, un technicien, promu cadre au technocentre, se suicide à son domicile. Dans une lettre, il exprime ses «difficultés au travail». Philippe Davezies, médecin du travail à Lyon, souligne que «ceux qui imaginent que c'est possible [un suicide lié au travail] expriment en fait leur propre mal-être face à certaines conditions de travail. La question est alors: qu'est-ce qui dans le travail fait souffrir?» François Desriaux de la revue *Santé et Travail* dit: «L'intensification du travail, c'est la masse de travail qui augmente et le temps nécessaire qui diminue. Il faut faire du chiffre au détriment de la qualité. Beaucoup de salariés éprouvent de la honte pour cela.» Davezies ajoute: «C'est extrêmement affaiblissant de n'avoir plus de repères sur ce qu'est un travail bien fait.» Annie Thébaud-Mony de l'Inserm écrit: «Il y a aussi des suicides chez les sous-traitants, qui assument 80% du travail dangereux.» Cette réalité existe en Suisse. Elle est occultée.

(Voir le dossier sur le site www.alencontre.org). ■

CONTACTS

La brèche

www.labreche.ch • www.alencontre.org
redaction@labreche.ch • abonnement@labreche.ch
case postale, 1000 Lausanne 20 • CCP 17-247469-2
Tél. +41 21 625 70 63 • Fax +41 21 625 70 64

La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Les articles n'expriment pas nécessairement le point de vue du MPS.

Prendre contact avec le MPS:

MPS, CP 209, 1211 Genève 4, mgs-ge@bluewin.ch
MPS, CP 120, 1000 Lausanne 20, vaud@mgs-bfs.ch
BFS, Pf 2002, 4001 Bâle, bfs-bs@bluewin.ch
BFS, Pf 129, 3000 Berne 23, bfs-be@bluewin.ch
BFS, Pf 8707, 8036 Zurich, info@bfs-zh.ch

PUBLICATIONS

Je suis intéressé·e à m'abonner à:

La brèche La Revue trimestrielle La brèche Les cahiers La brèche

Cochez ce qui convient. Une proposition d'abonnement correspondant à votre choix (soit les 3 publications ensemble, soit *La brèche* + la revue, soit *La brèche* + les cahiers, soit la revue + les cahiers, soit une seule) vous parviendra.

Nom: Prénom:

Rue et numéro:

NPA et localité: Pays:

Tél: Adresse mail: